



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre et le cinq avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Madame CAILLAUD Madeleine, Adjointe, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.
Absents excusés : RAPUC Louise représentée par M. MARIA Roger, MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.
Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2024-09 : Vote du BP 2024 Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses.....	1 035 027.35
o Total	1 035 027.35
- Recettes	735 590.00
- Résultat de fonctionnement reporté.....	299 437.35
o Total	1 035 027.35

Section d'Investissement :

- Dépenses d'Investissement.....	422 484.78
- Restes à réaliser 2023.....	4 293 907.61
o Total.....	4 716 392.39
- Recettes d'Investissement.....	172 724.86
- Excédent d'investissement reporté.....	233 759.92
- Restes à réaliser 2023.....	4 309 907.61
o Total.....	4 716 392.39

Puis il propose de voter le budget :

Pour la section de fonctionnement : par chapitre

Pour la section d'Investissement : par chapitre et par opération d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- VOTE le budget 2024 de la Commune, comme présenté et proposé par le Maire

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 09/04/24
Et publication ou notification du 09/04/24



Le Maire

Roger MARIA